

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 juillet 2025 à 20H30

Présents : LORCHEL Philippe, TATY Pascal, GIRARD Myriam, PONTET Pascal, MARIETON Florent, MORET Fabien, PIVOT Delphine, SAUVAGEON-FILLON Amélie,

Absents excusés : PONTILLE Michel, COUTURIER David, FELIX Sophie, RECORBET Emilie, FELIX Bertrand, CASIEZ-PIOLOT Julie, LECUYER Isabelle

M. MORET Fabien a été désigné secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 03.06.2025 :

Le CR est adopté.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien dans le cadre d'un accord local
- Ecole : demande de subvention projet voile année scolaire 2025/2026
- Ecole : demande de subvention USEP et OCCE année scolaire 2025/2026
- Création d'emplois non-permanent pour accroissement temporaire d'activité
- Questions diverses

1) Fixation du nombre et de la répartition de sièges du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de l'Ouest rhodanien dans le cadre d'un accord local

Suite à la présentation de M. le Maire, le conseil municipal décide de fixer à 70 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien et autorise M. le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
Adopté à l'unanimité

2) Ecole - Demande de subvention projet voile année scolaire 2025/2026

Projet voile en septembre/octobre pour 27 élèves du CE2 au CM2.

Coût 66€ par enfant, transport pris en charge par la COR.

Le conseil municipal vote une subvention de 17€ par élève soit 459€.

Adopté à l'unanimité

3) Ecole : Demande de subvention USEP et OCCE année scolaire 2025/2026

Le conseil municipal vote :

*Une subvention à l'USEP la Fontaine :de 450€

*Concernant la demande de subvention de 450€ (150€ par classe) pour des futurs projets proposés tout au long de l'année scolaire 2025/2026 versée à l'OCCE, le conseil ne souhaite pas se prononcer à cette séance et demande à M. le directeur des justificatifs concernant la subvention de 450€ qui a été attribuée en 2024.

Adopté à l'unanimité

4) Création d'un emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activité (renfort garderie du matin)

Suite à un nombre plus important d'élèves accueillis à la garderie du matin à partir de 8h et pour des raisons d'encadrement et de sécurité, le conseil municipal décide la création d'un emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activité à compter du 01.09.2025 de 3/35^{ème}.

Adopté à l'unanimité

5) Création d'un emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activité (garderie et aide aux devoirs pour une enfant en situation de handicap)

Considérant qu'une enfant en situation de handicap fréquente la garderie et l'aide aux devoirs certains jours de la semaine et que la présence de son AESH est nécessaire,

Considérant que les heures effectuées pendant le temps de garderie périscolaire sont à la charge de la commune, le conseil municipal décide la création d'un emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activité à compter du 01.09.2025 de 1.52/35^{ème}.

Adopté à l'unanimité

6) Questions diverses

*mise à jour du plan communal de sauvegarde (PCS) : M. le maire informe que le PCS qui avait été élaboré en 2015 doit être remis à jour.

*Cure : une 1^{ère} partie de la dalle a été coulée.

2 avenants ont été passés :

*Marché cure LOT N°5 : carrelage faïence Michelland

Avenant moins-value de – 2 640.00€ HT

*Marché cure LOT N°01 : Démolition gros œuvre Michelland Verne

Avenant plus-value de +15 510.00€ HT

*MAM : des devis vont être demandés à des bureaux d'études pour une étude géotechnique

*Parking salle des fêtes : un diagnostic des zones humides doit être réalisé

*prochaine réunion du conseil municipal : 23.09.2025

*un arrêté réglementant l'accès à certaines voies de la commune et en particulier les voies situées en forêt a été pris le 28.06.2025 en raison des conditions météorologiques, des risques d'incendie de végétation ou de forêt et afin de limiter à titre temporaire la circulation d'engins motorisés dans les forêts.

*Myriam GIRARD a participé à l'assemblée générale de clôture de la liquidation de la Mutuelle Bout D'Chou qui a été reprise par le centre social d'AMPLEPUIS au 01.01.2025.

*une relance va être faite à l'entreprise Desmarquet concernant les travaux d'électrification de l'horloge et des sonneries horaires de l'église dont le devis validé avait été transmis à l'entreprise le 14.04.25 afin de connaître la date d'intervention.

A RONNO, le 16 juillet 2025

Le Maire,

Philippe LORCHEL



Le secrétaire de séance,

MORET Fabien

A handwritten signature in black ink, likely belonging to MORET Fabien, the secretary of the meeting.